

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 12 octobre 2023 Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 octobre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n° 42_2023</p>	<p>COURLET Jérémie, DEROBERT Christelle, ETTORI Carole, GIROD Nicolas, TISSOT Béatrice, TROUILLET Marie, REY-GORREZ Sébastien, LEGENDRE Véronique, SIMOES Aline, MORARD André, GEORG Céline, Gaëlle MESSINA, BAUDET Alexandre, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : ETHEVE Yanis, BESSERER Rémi Secrétaire de séance : Sébastien REY-GORREZ</p>

Objet : ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par le Trésorier de Rumilly pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables.

Il expose l'état du comptable sur les créances irrécouvrables de 2010 à 2022 pour le budget principal et de 2009 à 2019 pour le budget eau.

Il explique que toutes les poursuites possibles ont été faites auprès des redevables et que malgré cela certaines créances n'ont pas pu être recouvrées. Le montant total de ces créances s'élève à : 1 819.93 € pour le budget principal et 2 919.50 € pour le budget eau.

Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre les redevables, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide l'état du comptable ci-annexé d'un montant de 1 819.93 € pour le budget principal et 2 919.50 € pour le budget eau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Sébastien REY-GORREZ</p>
--	---	--



ETAT DE NON-VALEURS – COMMUNE DE MINZIER – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023

Numéro de la liste 4825960211

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	
2014	T-6	BORDIER Catherine	0,18 € 0,24 € 3,89 € 3,21 € 0,16 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	0,18 €
2011	R-91-53	BOREL Maud	0,16 €	Reste inférieur au seuil des poursuites	7,50 €
2014	R-1-114	COZMA Simona	11,70 € 116,80 € 100,20 € 84,60 € 15,18 €	Poursuite sans effet	
2013	R-1-108		21,84 € 99,15 € 10,35 € 6,16 € 3,30 €		
2014	R-1-114		27,30 € 31,95 €		
2013	R-1-108		53,93 €		
2015	R-1-116		92,60 € 8,40 € 105,20 € 10,72 € 7,33 €		
2009	R-1-109	DEL BAGGIO Patrick	12,32 € 80,40 € 134,40 € 4,89 €	Personne disparue	528,53 € 53,93 €
2012	R-1-115	DEL CIOTTO Patricia	3,46 € 0,39 € 21,15 € 31,02 € 156,90 €	Personne disparue	
2011	R-91-116		186,10 €		
2012	R-1-115		451,37 €		
2011	R-91-116				
2011	R-91-125				
2012	R-1-124	DI CHIARA Roland			

2011	R-91-125		0,26 €			404,17 €
2017	R-1-175	FADIS Salam	15,08 €		Poursuite sans effet	
2018	R-1-188		15,37 €			
2017	R-1-175		89,30 €			
			2,01 €			
2018	T-8		3,48 €			
			25,91 €			151,15 €
			178,40 €			
2013	T-6	GIBON Gwladys	37,52 €		Poursuite sans effet	
			150,60 €			
			20,10 €			
2018	R-1-258	GITTON Maxime	114,27 €		Poursuite sans effet	
			24,65 €			
2019	R-1-257		93,60 €			
2018	R-1-259	GITTON Regis	19,17 €		Reste inférieur au seuil des poursuites	251,69 €
			1,86 €			
2014	R-1-228	GUERIN David	7,50 €		Reste inférieur au seuil des poursuites	
			5,88 €			
			30,85 €			44,23 €
2014	R-1-283	MALOEUVE Richard	46,68 €		Poursuite sans effet	
			3,90 €			
			40,90 €			
			7,28 €			
			85,80 €			
2013	R-1-269		13,64 €			
			99,20 €			
			9,30 €			306,70 €
2018	R-1-388	PERRIN Thomas	23,78 €		Poursuite sans effet	
			112,21 €			
2018	R-1-404	POUZADOUX Agnes	12,76 €		Poursuite sans effet	
			71,65 €			
			40,52 €			
2014	R-1-377	SCIBOZ Michel	1,65 €		Reste inférieur au seuil des poursuites	82,65 €
			37,40 €			
			3,08 €			
2017	R-1-422	SEYTRE Julie	28,52 €		Reste inférieur au seuil des poursuites	28,52 €
		TOTAL	2 919,50 €			2 919,50 €

Etat délivré pour valoir demande d'admission en non-valeurs

Fait à Rumilly, le 23/06/2023

Signé :
Pascal GROSPIRON